

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 259

présenté par

Mme De Temmerman, M. Castellani, M. Pancher, Mme Pinel, M. Colombani, M. Acquaviva,  
M. Clément, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert,  
M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, Mme Wonner et M. Simian

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0	0	0
Vie de l'élève	0	0	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	+100 000 000	0	+100 000 000
Enseignement technique agricole	0	0	0	0
Education au développement durable (ligne nouvelle)	+100 000 000	0	+100 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	+100 000 000	+100 000 000	+100 000 000	+100 000 000
<b>SOLDE</b>	0		0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel permet de créer sur la mission Enseignement scolaire un nouveau programme dédié à l'Education au développement durable, doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros.

Il est évident que c'est à l'école que commencent la formation des citoyens et l'impulsion des changements.

La finalité de l'éducation à l'environnement et au développement durable est de donner aux futurs citoyens les moyens de faire des choix en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable qui leur permettront de prendre des décisions responsables dans la sphère publique et sur le plan personnel.

L'objectif de ce programme est d'œuvrer en ce sens en donnant des moyens exclusivement dédiés à l'éducation au développement durable.

Pour compenser cette ouverture dans la mission Enseignement scolaire, une annulation de crédits d'un même montant (100M) est prévue sur le programme 214 Soutien de la politique de l'éducation nationale. cette annulation a lieu à l'action 08 Logistique, système d'information, immobilier. Les signataires de cet amendement tiennent à souligner qu'ils n'ont en réalité aucune intention de

réduire le montant des AE et des CP de ce programme, mais il leur faut obligatoirement gager cette mesure.